

DELIBERATION N°CA 12-09 du 13 SEPTEMBRE 2012

**décidant de saisir le comité de bassin Seine-Normandie du projet de
10^{ème} PROGRAMME (2013-2018) pour avis conforme**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 213-8-1, L. 213-9-1 et R. 213-39 ;

DELIBERE

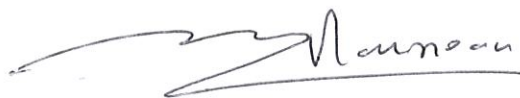
Article unique

Le conseil d'administration décide de saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis conforme sur les parties suivantes du 10^{ème} programme 2013-2018 :

- 1- Préambule
- 2- Ambitions du 10^{ème} programme
- 3- Les rubriques a- actions aidées de la partie 3- déclinaisons opérationnelles des ambitions du 10^{ème} programme
- 4.1- politique générale d'intervention relative à la sélectivité des aides et à la politique des taux d'aides
- 4.3- modalités des redevances (principes de zonages, taux, assiette et recettes) hors annexes
- 4.4- équilibre financier

dont les dispositions figurent au projet ci-joint.

La Secrétaire
Directrice générale de l'Agence



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Conseil d'Administration



Daniel CANEPA